

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

SESSION 2022

TABLEAU NUMERIQUE - **CORRIGE**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.

Durée : 1 heure

Coefficient : 3

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'usage du crayon de bois est INTERDIT.
- L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas ramassées.

Dans le cadre de sa future programmation pluriannuelle, la Communauté Urbaine de X souhaite faire un bilan de ses dépenses d'équipement relatives à 4 secteurs :

- L'aménagement du territoire
- Le développement économique,
- L'assainissement collectif,
- Et la lutte contre les inondations.

En 2018, l'ensemble des dépenses d'équipement s'élevait à 60 000 000 € répartis ainsi :

- 40 % pour l'aménagement du territoire.
- 1/5 pour le développement économique
- 3 000 000 € par semestre pour la lutte contre les inondations.
- Et le reste pour l'assainissement collectif.

En 2019, le budget global des 4 secteurs de dépenses est resté inchangé mais, par rapport à 2018 :

- Les dépenses consacrées à l'aménagement du territoire et à l'assainissement collectif ont été augmentées de 5%.
- Les dépenses destinées au développement économique ont par contre été réduites d'1/10^{ème}.

En 2020, un recours à l'emprunt a permis d'augmenter les dépenses 2019 de 12 000 000 €.

- Les 2/3 de cette somme sont venus grossir les dépenses 2019 de l'assainissement collectif.
- La part restante de l'emprunt est venue abonder pour 27 % l'aménagement du territoire, et pour 73% la lutte contre les inondations qui, elle, a de plus, bénéficié d'une subvention du département de 1 700 000 €.
- Le reste des dépenses a concerné le développement économique

A partir des données ci-dessus, établir un seul tableau numérique faisant apparaître pour 2018, 2019 et 2020, par secteur et pour l'ensemble :

Les dépenses d'équipement,

La répartition en % de ces dépenses par année,

L'évolution en pourcentage des dépenses d'équipement entre 2018 et 2020.

*Les pourcentages seront arrondis au centième.
Les calculs ne sont pas à justifier.*

COMMUNAUTÉ URBAINE DE X
BILAN ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR SECTEUR
DE 2018 à 2020

Dépenses d'équipement	2018		2019		2020		Evolution en % des dépenses entre 2018 et 2020
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En %
Aménagement du territoire	24 000 000	40	25 200 000	42	26 280 000	36,5	+ 9,5
Développement économique	12 000 000	20	10 800 000	18	9 100 000	12,64	- 24,17
Assainissement collectif	18 000 000	30	18 900 000	31,5	26 900 000	37,36	+ 49,44
Lutte contre les inondations	6 000 000	10	5 100 000	8,5	9 720 000	13,5	+ 62
Ensemble	60 000 000	100	60 000 000	100	72 000 000	100	+ 20

Présentation et consignes sur : 2 points
Titre : 1 point (0,25 par mot clé)
Conception : 1 point (disposition et titrage des lignes et des colonnes)

Calculs sur : 18 points
2 ^e colonne : sur 2 points
3 ^e colonne : sur 2,5 points
4 ^e colonne : sur 2,5 points
5 ^e colonne : sur 2,5 points
6 ^e colonne : sur 2,5 points
7 ^e colonne : sur 2,5 points + 0,25 point par arrondi. Si arrondis faux : 0 point pour la case
8 ^e colonne : sur 2,5 points + 0,25 point par arrondi. Si arrondis faux : 0 point pour la case

0,5 point par bon résultat

Colonne 2 :

Ensemble : 60 000 000 €

$$40\% \times 60\,000\,000 = 24\,000\,000$$

$$60\,000\,000 / 5 = 12\,000\,000$$

$$3\,000\,000 \times 2 = 6\,000\,000 \text{ (lutte contre les inondations)}$$

$$60\,000\,000 - (24\,000\,000 + 12\,000\,000 + 6\,000\,000) = 18\,000\,000$$

Colonne 3 :

$$24\,000\,000 / 60\,000\,000 = 40\%$$

$$12 / 60 = 20\%$$

$$18 / 60 = 30\%$$

$$6 / 60 = 10\%$$

$$\text{Ensemble} = 100\%$$

Colonne 4 :

$$24\,000\,000 \times 1,05 = 25\,200\,000 \text{ (Aménagement Territoire)}$$

$$18\,000\,000 \times 1,05 = 18\,900\,000 \text{ (Assainissement Collectif)}$$

$$12\,000 \times 0,9 = 10\,800\,000 \text{ (Développement Économique)}$$

$$60\,000\,000 - (25\,200\,000 + 18\,900\,000 + 10\,800\,000) = 5\,100\,000 \text{ (Lutte contre les inondations)}$$

$$\text{Ensemble} : 60\,000\,000$$

Colonne 5 :

$$25\,200\,000 / 60\,000\,000 = 0,42 \text{ soit } 42\%$$

$$10\,800\,000 / 60\,000\,000 = 0,18 \text{ soit } 18\%$$

$$18\,900\,000 / 60\,000\,000 = 0,315 \text{ soit } 31,5\%$$

$$5\,100\,000 / 60\,000\,000 = 0,085 \text{ soit } 8,5\%$$

$$\text{Ensemble} = 100\%$$

Colonne 6 :

$$12\,000\,000 \times 2/3 = 8\,000\,000$$

$$18\,900\,000 + 8\,000\,000 = 26\,900\,000 \text{ (Assainissement Collectif)}$$

$$12 - 8 = 4 ; 4\,000\,000 \times 0,27 = 1\,080\,000 ; 1\,080\,000 + 25\,200\,000 = 26\,280\,000 \text{ (Aménagement du territoire)}$$

$$4\,000\,000 \times 0,73 = 2\,920\,000 ; 5\,100\,000 + 2\,920\,000 + 1\,700\,000 = 9\,720\,000 \text{ (Lutte contre les inondations)}$$

$$60\,000\,000 + 12\,000\,000 = 72\,000\,000 \text{ (Ensemble)}$$

$$72\,000\,000 - (26\,900\,000 + 26\,280\,000 + 9\,720\,000) = 9\,100\,000 \text{ (Développement Économique)}$$

Colonne 7 :

$$26\,280\,000 / 72\,000\,000 = 0,365 \text{ soit } 36,5\%$$

$$9\,100\,000 / 72\,000\,000 = 0,12638 \text{ soit } 12,64\% \text{ arrondis}$$

$$26\,900\,000 / 72\,000\,000 = 0,37361 \text{ soit } 37,36\% \text{ arrondis}$$

$$9\,720\,000 / 72\,000\,000 = 0,135 \text{ soit } 13,5\%$$

$$\text{Ensemble} : 100\%$$

Colonne 8 :

$$26\,280\,000 / 24\,000\,000 = 1,095 \text{ soit } +9,5\%$$

$$9\,100\,000 / 12\,000\,000 = 0,75833 ; 0,75833 - 1 = -0,24166 \text{ soit } -24,17\%$$

$$26\,900\,000 / 18\,000\,000 = 1,49444 \text{ soit } +49,44\%$$

$$9\,720\,000 / 6\,000\,000 = 1,62 \text{ soit } +62\%$$

$$72\,000\,000 / 60\,000\,000 = 1,2 \text{ soit une hausse de } 20$$